

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

CREDIT LOGEMENT

© AVOVENTES.FR

Le 23 Juillet 2024

Me HIRSPIELER Aude

SELARL LEGAT CONSEILS
Commissaires de justice associés
20, Rue Fradet – BP 70
18200 Saint-Amand-Montrond
Tél : 02.48.96.53.40 Fax : 02.48.96.07.36
st-amand@legat-conseils.fr
www.legat-conseils.fr

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE VINGT-TROIS JUILLET

A LA REQUETE DE :

CREDIT LOGEMENT, SA au capital de 1 259 850 270 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro B 302 493 275, dont le siège social est 50 Boulevard de Sébastopol à PARIS (75003) agissant poursuites et diligences de Président Directeur Général domicilié en cette qualité audit siège.

Pour qui domicile est élu au cabinet de Maître Jean-Michel FLEURIER, membre de la SCP GERIGNY, CHEVASSON, USSEGLIO, MERCIER, FLEURIER, BOUILLAGUET PERRET BOULANGER DALLOIS-SEGURA, Avocat au barreau de Bourges (Cher) et domicilié dite ville 3, Rue de Séraucourt constitué et occupant sur la présente poursuite de saisie

AGISSANT EN VERTU DE :

D'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de NEVERS (Nièvre) le 21 Mars 2012 contenant condamnation de la CREDIT LOGEMENT SA au paiement de la somme de :

- 54 949,26 € avec intérêts au taux conventionnel de 3.20% l'an sur la somme de 53 630,98 € à compter du 29 septembre 2010 jusqu'à parfait paiement
- 1500 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile
- Ainsi qu'aux dépens

D'un précédent commandement valant saisie immobilière demeuré infructueux, délivré par acte de Maître Aude HIRSPIELER, Commissaire de Justice associée au sein de la SELARL LEGAT CONSEILS titulaire d'un office de Commissaire de Justice à la résidence de SAINT AMAND MONTROND (CHER) en date du 17 Mai 2024.

De l'article R322-2 du code des procédures civiles d'exécution,

A l'effet de dresser le procès-verbal descriptif du bien immobilier ci-après désignés :

Biens dans l'ensemble immobilier sis JOUET SUR L'AUBOIS (Cher), cadastrés :

- Section B n°785 25 rue de la Montapeine pour 00ha 02a 37ca
- Section B n° 867 La Montapeine pour 00ha 06a 07ca

Ainsi qu'il appert du commandement valant saisie,

Tel et ainsi que le bien existe, s'étend, se poursuit et comporte avec toutes ses aisances, dépendances, immeubles par destination, sans aucune exception ni réserve.

Ledit bien avec toutes les appartenances et dépendances qui y sont rattachées tant par nature que par destination, sans aucune exception ni réserves, appartenant à :

Les biens appartiennent à la suite à l'acquisition au'elle en a faite de Monsieur

SIROT, Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre), du 6 septembre 2005 publié au Service de la Publicité Foncière de SAINT AMAND MONTROND (Cher) le 15 septembre 2005 Volume 2005 P n° 2926.

Ainsi qu'il appert du commandement valant saisie.

J'ai, Me Aude HIRSPIELER, Commissaire de Justice associée au sein de la SELARL LEGAT CONSEILS, société titulaire d'un office de Commissaire de Justice sis à la résidence de SAINT AMAND MONTROND (Cher), au 20, Rue Fradet, soussignée,

Me suis transportée, ce jour, sur la commune de JOUET SUR L'AUBOIS (Cher), 25 rue de la Montapeine, parcelles section B n° 785 et section B n° 867 ainsi qu'elles figurent au plan annexé au présent procès-verbal, et là étant, j'ai procédé au descriptif de l'immeuble comme suit :

Conditions d'accès aux lieux :

Courrier recommandé avec avis de réception a été adressé à
Ledit courrier a été retourné portant la mention non réclamé.

Conformément aux dispositions du code des procédures civiles d'exécution, je me suis rendue sur place en présence de deux témoins et d'un serrurier et ai procédé à l'ouverture forcée des lieux.

Les diagnostics ayant été précédemment établis du Cabinet CESAM pour l'établissement du cahier des conditions de vente, seront annexés au présent.

ENVIRONNEMENT DESCRIPTION

Le bien est situé à JOUET SUR L'AUBOIS (Département du Cher), en région Centre Val de Loire, arrondissement de SAINT AMAND MONTROND.

Jouet sur l'Aubois est une commune rurale à habitat dispersé.

Elle dispose d'une école primaire, d'une bibliothèque municipale, de quelques services communaux à la personne ainsi que de commerces de proximité et d'artisans.

En 2021 (source Insee), la population de Jouet sur L'Aubois était d'environ 1308 habitants.

Jouet sur l'Aubois se situe à environ 58 kms au Nord-Est de Saint-Amand-Montrond (Sous-Préfecture du Cher).

En venant de Saint-Amand-Montrond on accède à Jouet sur L'Aubois en empruntant la route départementale 6 « Route du Pondy », puis la route départementale 953 direction Thaumiers, puis la route départementale 6 direction Ourouers les Bourdelins/Nérondes, puis la route départementale 26 direction Torteron et la route départementale direction Jouet sur l'Aubois.

Le bien objet du présent est situé rue de la Montapeine, à 1,3 kms environ du cœur du village. On accède au bien en empruntant la Grande Rue, puis la route de Torteron. Le rue de Montapeine est dans le prolongement.



Extrait Google Earth

DESCRIPTION DES LIEUX

Le bien objet des présentes consiste en une maison à usage d'habitation.



Façade avant

On accède à la propriété par un portail métallique ancien.



Façade arrière

Dans le prolongement on accède à une zone en herbe qui s'étire en pieds et en pourtour de la bâtisse d'habitation.

La parcelle 867 consiste en une parcelle en herbe.

L'ensemble de la propriété est clôturé partiellement par des parois en béton et pour autre partie un grillage métallique ancien.



Pignon



La maison consiste en une construction en pierres. Les façades sont recouvertes d'un revêtement de type enduit de façades. Par endroit les pierres sont apparentes.

La toiture est à deux versants.
Elle est recouverte de tuiles mécaniques.

Se trouve une souche de cheminée et une antenne râteau.

Présence de VELUX.

Tant en façade avant qu'en façade arrière, présence de chéneaux de gouttières avec descentes des eaux pluviales.

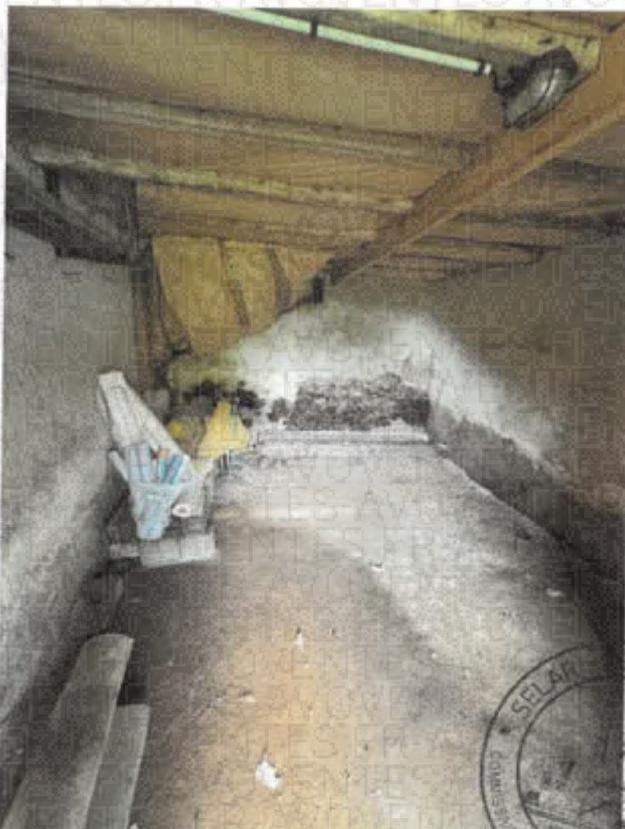
En façade avant on accède à une **cave**.

On y accède par une porte pleine en bois.

A l'intérieur le sol est en terre.

Les murs sont revêtus d'un revêtement de type enduit.

Les poutres sont apparentes au plafond.



De la façade arrière on accède à une **cave**.

On y accède par une porte pleine en bois.

A l'intérieur le sol est en terre.

Les murs sont revêtus d'un revêtement de type enduit.

Les poutres sont apparentes au plafond.

Est accolé au pignon gauche une **dépendance** recouverte partiellement d'un bardage en bois.

La toiture est recouverte de tuiles mécaniques.

On y accède par une porte pleine en PVC.



Érigée sur la parcelle 785 se trouve une dépendance.

Elle consiste en une construction indépendante.

Il s'agit d'une construction en parpaing.

La toiture est recouverte de tuiles mécaniques.

Les façades sont brutes.

On y accède par une porte pleine en PVC.

A l'intérieur, le sol est en terre.

Les murs sont bruts de décoffrage.

La charpente et sa structure sont apparentes.

Sur la droite se trouve une adjonction en bois, de fortune.



MAISON

On accède à la maison par une porte PVC, double vitrage.

Dans le prolongement de cette porte on accède à une cuisine.

CUISINE (Pièce n° 1 - 14,9 m²)



Le sol est recouvert d'un linoléum imitation parquet.

Les plinthes sont en bois.

Les murs sont recouverts d'un revêtement de peinture.

Le plafond est recouvert d'un revêtement de peinture.



Se trouve une cuisine équipée de meubles hauts et bas de cuisine, de placards en bois.

Se trouve un plan de travail en bois stratifié qui reçoit un évier inox, un bac, équipé d'un mitigeur.

Présence d'une plaque de cuisson électrique, d'un four de cuisson électrique et d'une hotte aspirante.

La crédence est en faïence murale.



En mur de face se trouve une baie vitrée en PVC, deux vantaux, double vitrage.

Elle est équipée de volets en PVC.

Cette baie vitrée donne pignon en façade arrière.

En mur de gauche présence d'un convecteur électrique de chauffage.

En mur d'entrée présence d'un placard fermant au moyen d'une porte pleine en bois. A l'intérieur des tablettes en bois ainsi que le compteur électrique.

En mur de gauche on accède à un WC.

WC (Pièce n° 2 - 3,98 m2)

On y accède par une porte pleine en bois.



Le sol est en carreaux de carrelage.

Les plinthes sont en carreaux de carrelage.

Les murs sont revêtus d'un revêtement de peinture.

Le plafond est revêtu d'un revêtement de peinture.

En mur de droite présence d'un WC sur pied, à chasse d'eau économique et abattant double.

En mur de face se trouve un lavabo équipé d'un mitigeur.

En allège présence d'un meuble en bois, deux portes.

La crédence est en faïence murale.

En mur d'entrée présence d'un convecteur électrique de chauffage.

Présence sur la gauche d'un chauffe-eau.

En mur de face se trouvent deux baies vitrées basculantes, en bois, simple vitrage.

De retour dans la cuisine et sur la droite on accède à une salle à manger.

SALLE A MANGER (Pièce n° 3 - 12,77 m²)

Le sol est en linoléum imitation parquet.

Les plinthes sont en bois.

Les murs sont revêtus d'un revêtement de peinture.

Le plafond est revêtu d'un revêtement de peinture.



En mur de droite se trouve une baie vitrée en PVC, un vantail double vitrage.

Elle est équipée de volets en PVC.

Cette baie vitrée donne pignon en façade avant.

Présence d'un convecteur électrique de chauffage.

En mur de face et sur la droite se trouve un escalier permettant d'accéder à l'étage.



En mur de face et sur la gauche par un petit escalier en bois on accède à un salon. Présence d'une main-courante en métal sur la droite.
Se trouve une porte pleine en bois.

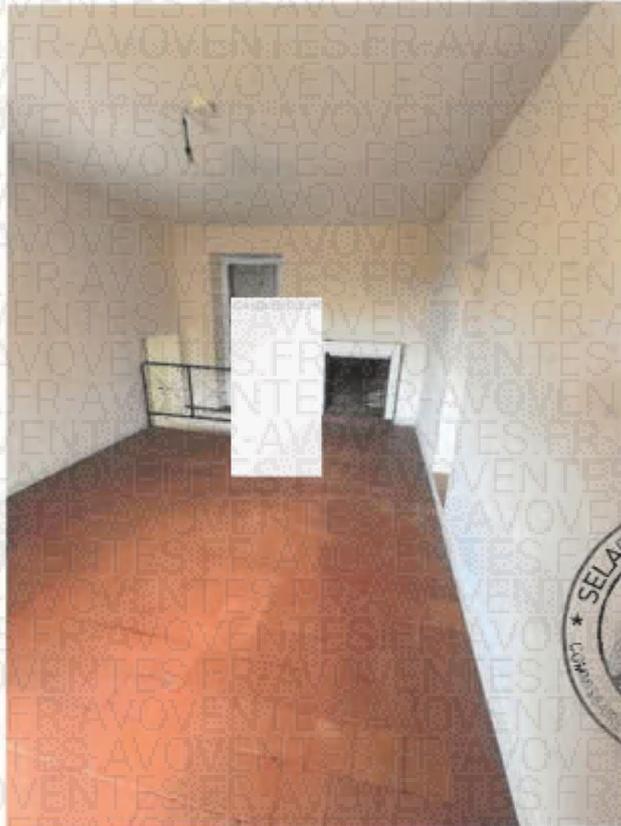
SALON (Pièce n° 4 – 15,58 m2)

Le sol est recouvert de tommettes.

Les plinthes sont en bois.

Les murs sont revêtus d'un revêtement de tapisserie.

Le plafond est revêtu d'un revêtement de peinture.



Se trouve en mur de droite, une baie vitrée en PVC, deux vantaux, double vitrage.

Elle est équipée de volets en PVC.

Cette baie vitrée donne pignon en façade avant.

En allège présence d'un convecteur électrique de chauffage.

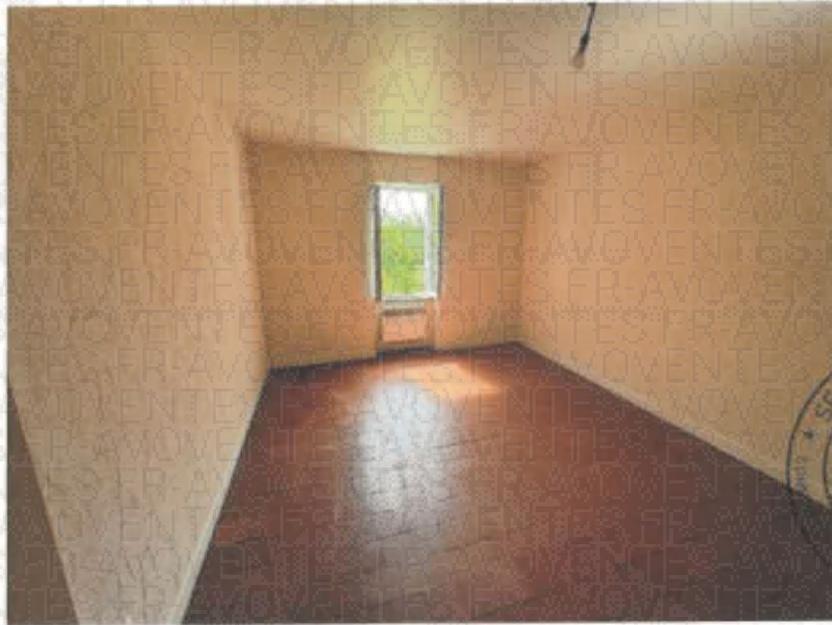
En mur de gauche se trouve une baie vitrée, double vitrage.

Elle est équipée d'un volet en PVC.

Cette baie vitrée donne pignon en façade arrière.

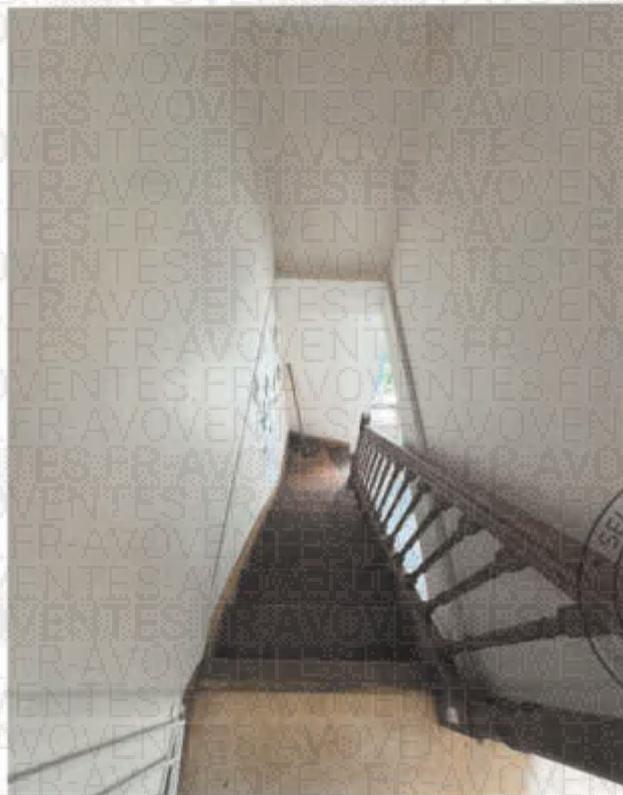
Présence d'une cheminée.

Les jambages et la tablette sont en pierre.



De retour dans la salle à manger on accède par un escalier en bois à l'étage.

CAGE D'ESCALIER



Les murs sont revêtus d'un revêtement de peinture.

Le plafond est revêtu d'un revêtement de peinture.

Présence d'un escalier en bois, avec marche et contremarche en bois.

Présence d'une main-courante en bois sur la gauche.

Dans le prolongement de l'escalier on accède à un palier.

PALIER (Pièce n° 5 – 4.29 m2)

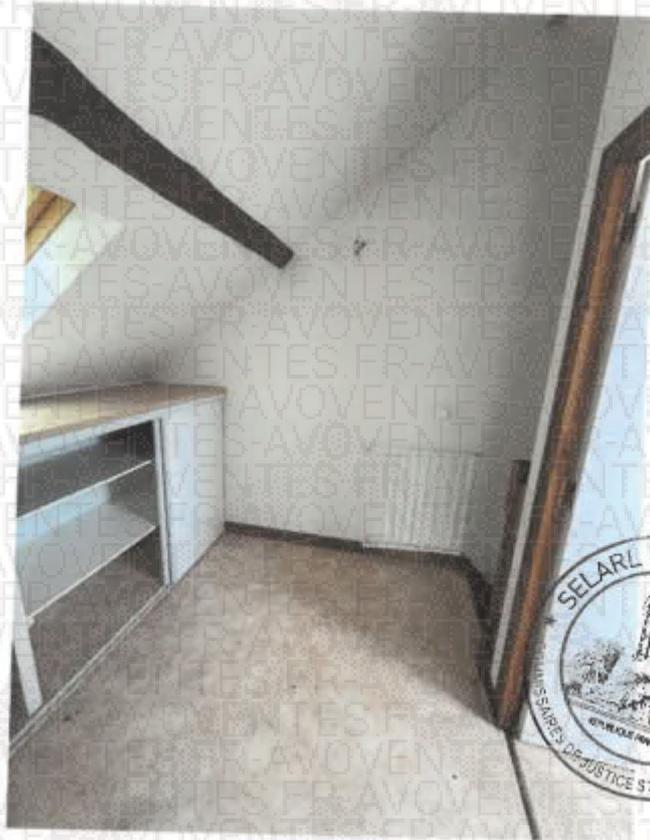


Le sol est revêtu d'un revêtement de linoléum.

Les plinthes sont en bois.

Les murs sont revêtus d'un revêtement de peinture ainsi que la soupente.

Présence d'un VELUX en bois, double vitrage.



Présence d'un placard intégré fermant aux moyens de quatre portes pleines en bois.

Présence d'un convecteur électrique.

De ce palier on accède à une salle de bains et à une chambre.

SALLE DE BAINS (Pièce n°6 - 3,26 m2)

On y accède par une porte pleine en bois.



Le sol est en linoléum.

Les plinthes sont en bois.

Les murs sont revêtus d'un revêtement de peinture ainsi que la soupenette.

En mur de droite se trouve un lavabo équipée d'un mitigeur.

En allège présence d'un meuble sous vasque, en bois.

Présence d'une douchette avec mitigeur, douchette et flexible de douche.

En pourtour présence de faïence murale.

Présence d'un VELUX en bois, double vitrage.

Présence d'un sèche serviette électrique.



CHAMBRE (Pièce n° 7 – 9,91 m2)

On y accède par une porte pleine en bois.

Le sol est en parquet stratifié.

Les plinthes sont en bois.

Les murs sont revêtus d'un revêtement de peinture.

La soupente est revêtue d'un revêtement de peinture.

L'arbalétrier est apparent.



Présence d'une baie vitrée en PVC, un vantail, double vitrage.

En mur de gauche se trouve un VELUX en bois, double vitrage.

Présence d'un convecteur électrique de chauffage.



CONDITIONS D'OCCUPATION (article R322-2 2° CPCE)

Les lieux sont vides de tout occupant.

SUPERFICIE

Est annexé au présent procès-verbal le certificat de mesurage établi par le Cabinet CESAM afin de se conformer aux dispositions de l'article 322-2-1° du code des procédures civiles d'exécution.

ANNEXES

Sont annexés :

- Le plan cadastral à partir duquel ont été effectuées les constatations (1 page A4) ;
- Identités des personnes dont le concours a été nécessaire ;
- ERRIAL ;
- Certificat de mesurage ;

De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal sur trente et une pages (page de garde et annexes incluses) comprenant les vingt-cinq clichés photographiques que j'ai réalisés.

Me HIRSPIELER Aude
Commissaire de Justice

Emolument	221,36 €
Emolument complémentaire	
Transport	9,40 €
Total hors taxes	230,76 €
TVA 20 %	46,15 €
Témoin 1	11,00 €
Témoin 2	11,00 €
Total TTC	298,91 €



COUT : DEUX CENT QUATRE VINGT DIX HUIT EUROS ET QUATRE VINGT ONZE CENT
TTC

Département :
CHER

Commune
JOUET-SUR-L AUBOIS

Section : B
Feuille 000 B 03

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 26/03/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Service départemental des impôts fonciers du Cher
Centre administratif Condé 2 rue Jacques Rimbauik 18000
18000 BOURGES
tél 02.46.27.18.30 - fax
sdif.cher@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par

cadastre.gouv.fr



©AVOVENTES.FR



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier
l'authenticité des données contenues
dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 22 août 2024

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis www.georisques.gouv.fr. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

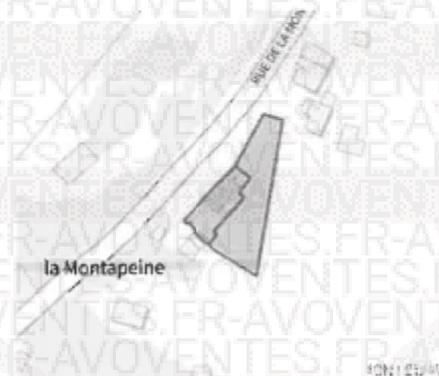
En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

18320 JOUET-SUR-L'AUBOIS

Code parcelle :
000-B-867, 000-B-785



Parcelle(s) : 000-B-867, 000-B-785, 18320 JOUET-SUR-L'AUBOIS

INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? Oui Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

ARGILE : 2/3



-  1 : Exposition faible
-  2 : Exposition moyenne
-  3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entrainer des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition moyenne : La probabilité de survenue d'un sinistre est moyenne, l'intensité attendue étant modérée. Les constructions, notamment les maisons individuelles, doivent être réalisées en suivant des prescriptions constructives ad hoc. Pour plus de détails :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#e3>



ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 9

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 5

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0100513A	06/05/2001	07/05/2001	29/08/2001	26/09/2001
INTE0300789A	05/12/2003	08/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
INTE1616446A	28/05/2016	06/06/2016	15/06/2016	16/06/2016
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
NOR19821130	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982

Sécheresse : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE1917051A	01/07/2018	31/12/2018	18/06/2019	17/07/2019
INTE2010312A	01/07/2019	30/09/2019	29/04/2020	12/06/2020

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Tempête : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
NOR19821130	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982

Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 624030
Date du repérage : 23/07/2024

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : **Cher**
Adresse : **25 RUE DE LA MONTAPEINE**
Commune : **18320 JOUET SUR L AUBOIS (France)**
Section cadastrale B, Parcelle(s) n°
785 - 867
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Ce bien ne fait pas partie d'une
copropriété

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom
Adresse :

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **GERIGNY et ASSOCIES**
Adresse : **3, Rue de Séraucourt**
18000 BOURGES (France)

Repérage

Périmètre de repérage : **Maison d'habitation +**
dépendance

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom :
Raison sociale et nom de l'entreprise :
Adresse : **43 Rue du Docteur Coulon**
18200 SAINT-AMAND-MONTROND
Numéro SIRET : **53011629200026**
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **AXA**
Numéro de police et date de validité : **4966442804 - 01/01/2025**

Superficie privative en m² du ou des lot(s)

Surface loi Carrez totale : 64,69 m² (soixante-quatre mètres carrés soixante-neuf)
Surface au sol totale : 115,72 m² (cent quinze mètres carrés soixante-douze)

Résultat du repérage

Date du repérage : **23/07/2024**
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : **Néant**
Liste des pièces non visitées : **Néant**
Représentant du propriétaire (accompagnateur) : **Maître HIRSPIELER**
Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Rez de chaussée - Pièce 1	14,9	14,9	
Rez de chaussée - Pièce 2	3,98	3,98	
Rez de chaussée - Pièce 3	12,77	14,41	
Rez de chaussée - Pièce 4	15,58	16,9	
1er étage - Pièce 5	4,29	6,56	
1er étage - Pièce 6	3,26	4,56	
1er étage - Pièce 7	9,91	14,6	
Sous-Sol - Cave	0	16,11	
Dépendances - Abri 1	0	15,3	
Dépendances - Abri 2	0	2,4	
Dépendances - Abri 3	0	6	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale : 64,69 m² (soixante-quatre mètres carrés soixante-neuf)
Surface au sol totale : 115,72 m² (cent quinze mètres carrés soixante-douze)

Fait à **SAINT-AMAND-MONTROND**, le
23/07/2024

Par

C.E.S.A.M.

Cabinet d'Expertise Saint-Amant
43, Rue du Docteur Coulon
18200 SAINT-AMAND-MONTROND
Tél: 02 48 96 37 98
Siret: 550 116 292 00018 - APE: 7120 E

Aucun document n'a été mis en annexe

